

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mathieu-allard-csshc-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/dd9470317a7555ff6e790425>

Date d'obtention : 2025-02-03 14:23:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui vise le traitement rapide et efficace des situations de sexto en évitant de détruire des preuves, en préservant l'intimité et la vie privée des jeunes, en diminuant les conséquences pour les victimes et en s'assurant de respecter l'ensemble des cadres légaux en cause. Les interventions à faire diffèrent qu'on soit face à un acte malveillant ou simplement impulsif. Il est important de ne jamais tenter de voir les images sur les téléphones ou tablettes des élèves. Pour éviter de devenir mandataires des policiers, nous ne pouvons pas faire des démarches auprès de nos élèves à leur demande une fois que la situation leur a été signalée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je saurai davantage comment intervenir et à quel moment interpellier les policiers. Il sera plus simple de protéger les victimes et leur vie privée. Nous serons plus efficaces et serons en mesure de bien jouer notre rôle auprès de nos élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

à ne pas regarder les images, à confisquer les appareils électroniques concernées, à bien compléter les questionnaires pour avoir l'ensemble des informations nécessaires, à prendre soins des impacts sur l'ensemble des sphères de fonctionnement des jeunes impliqués. à bien identifier s'il s'agit d'un geste malveillant ou impulsif et d'ajuster mon intervention en conséquence.